

Abonnement pour Lyon :

Un an	20 francs.
Six mois	10 id.
Trois mois	5 id.



Abonnement pour les départements :

Un an	25 francs.
Six mois	15 id.
Trois mois	9 50 c.

TRIBUN DU PEUPLE

5 c.

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE,

5 c.

LE NUMÉRO.



PARAISANT TOUS LES JOURS.

LE NUMÉRO.

Se distribue à Lyon, quai de l'Hôpital, 99, et Galerie du Grand-Théâtre, 4.

Dans le numéro 11, nous avons inséré une lettre d'un citoyen *Villa*, secrétaire du comité électoral de Saint-Genis-Laval, lettre qui est empreinte de beaucoup de patriotisme. Ce citoyen est venu nous rendre une visite le 24; il nous a beaucoup vanté son républicanisme et nous a parlé de sa candidature comme d'une chose assurée. Ceci nous avait déjà inspiré de la défiance lorsqu'il revint le soir nous apporter sa profession de foi, où on lit entre autres : « Je voterai pour le maintien de la République, je voterai pour une présidence à terme, dont le plus grand délai sera cinq ans; je voterai pour un ministère responsable. »

Nous voulons bien ne considérer ces paroles que comme des pauvretés, mais nous déclarons que notre religion a été surprise en insérant la lettre du citoyen *Villa*.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CLUB CENTRAL DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE, SÉANT A LYON, RUE DE L'ARBRE-SEC, 36.

Omission dans le compte-rendu de la séance du 22 mars.

Lorsque la proposition du citoyen Charavay (Gabriel), concernant l'épuration des listes de candidats, eût été adoptée, les délégués du club de la Montagne, rue de Condé, refusant de se soumettre à la majorité, se retirèrent. Ce retrait fut spontanément adopté par le club central.

Vers la fin de la séance, Le citoyen Dépasio, délégué du club de Givors, se présente pour fraterniser et demander à correspondre avec le club central. — Il est vivement accueilli.

Pareille demande a été faite par un délégué du club de Belleville, qui rend compte des tracasseries et des persécutions qu'éprouve le club de la part des autorités municipales de l'endroit, qui n'ont pas encore été changées. L'assemblée fait le même accueil à cette délégation et promet d'user de toute son influence pour faire cesser les manœuvres des autorités de Belleville.

Séance du 23 mars.

La séance est ouverte à huit heures et demie, le citoyen Verguin, premier vice-président, occupant le fauteuil.

Les délégués du club de la Montagne, qui s'étaient retiré hier, déposent sur le bureau une protestation contre l'arrêté pris la veille par l'assemblée. — On passe à l'ordre du jour et les délégués se retirent de nouveau sur l'invitation de l'assemblée.

La commission chargée hier de se transporter ce matin auprès du citoyen Arago, afin d'obtenir que la consigne soit levée pour les troupes de la garnison, et qu'il leur soit permis d'établir des clubs dans les casernes, rend compte de l'heureux résultat de sa mission.

Le militaire dont on a lu hier une lettre vient au nom de ses frères d'armes remercier l'assemblée. Il annonce qu'aujourd'hui, à deux heures, la consigne a été levée. « L'armée, ajoute-t-il, pourra maintenant fraterniser

avec le peuple et exercer librement son droit électoral; la discipline n'en sera point troublée; le soldat français n'ignore pas combien il importe au salut de la patrie que la subordination envers les chefs soit maintenue. » Ce brave militaire assure l'assemblée du complet dévouement de l'armée pour les citoyens et les intérêts de la république. — Des applaudissements prolongés répondent à ces nobles paroles.

L'assemblée vote des remerciements à l'armée.

Le citoyen soldat observe que l'armée doit commencer à voter le 27 et qu'il est impossible que d'ici là elle ait pu avoir une connaissance suffisante des candidats; il demande que l'assemblée veuille bien faire une demande pour que les lyonnais en garnison à Lyon, obtiennent un sursis de huit jours pour voter.

La commission qui s'est transportée ce matin auprès du commissaire du gouvernement, est chargée d'y retourner demain pour lui faire connaître et appuyer le vœu des soldats patriotes lyonnais.

Le club central arrête que les caissiers des divers clubs devront tenir la main à ce que les cotisations hebdomadaires prescrites par le règlement soient versées avec exactitude.

Le citoyen Charavay (Gabriel) propose que, pour faciliter l'écoulement du *Tribun du peuple*, qui est l'organe et la propriété de la société, chaque club s'engage à reprendre le nombre de numéros qu'il jugera pouvoir placer dans son sein. — Adopté.

La séance est levée à dix heures et demie.

CLUBS AFFILIÉS DE LA SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE.

Le Club de Saint-Just, qui a entendu avec plaisir, dans sa séance du 21 mars, un discours du citoyen Goiffon, membre d'un club de la Croix-Rousse, désirerait que des délégués des clubs de Lyon viussent aussi quelquefois le visiter.

Le Club de Saint-Just invite en outre tous les clubs à recevoir ses cartes, quoiqu'elles ne soient signées que du vice-président, le président étant indisposé.

— Club de la rue Paradis, séance du 22 mars. — Les citoyens Combe et Nicou proposent que le *Tribun du peuple* ait deux feuilles, et que les membres des clubs fassent leurs efforts pour en faire prendre par les restaurants et les cafés où ils vont habituellement.

— Club des Petits-Pères, séance du 22 mars. — Sur la proposition d'un membre, l'assemblée arrête que ses délégués au Club central émettront le vœu que le *Tribun du peuple* soit envoyé gratuitement dans les différentes communes du département du Rhône.

— Club de la Quarantaine, séance du 22 mars. — Un citoyen propose que le gouvernement provisoire soit invité, vu la rareté des espèces, à demander à l'église son argenterie, qui serait convertie en monnaie, et qu'on lui rendrait plus tard.

— Club des Montagnards, séance du 22 mars. — Le

citoyen Morin, juge de paix, se présente à la candidature; il prononce un long discours, où il fulmine contre tous les rois de l'Europe.

Un citoyen lui demande s'il n'a pas fait partie de la société dite de *Saint-François-Xavier*, et s'il n'aurait pas écrit une brochure en faveur de cette société. Le citoyen Morin essaie vainement de se justifier; il demande à lire dans ce but une lettre qu'il a dans sa poche; mais il ne donne lecture que d'un fragment et refuse d'obtempérer à l'invitation qui lui est faite de la lire tout entière. L'assemblée passe à l'ordre du jour sur la candidature du citoyen Morin, et vote son exclusion de la salle.

— Club Fraternel, séance du 22 mars. — Le citoyen Bouveron propose qu'il soit posé à chaque candidat des questions politiques et sociales. — Adopté.

Le citoyen Garin propose que, vu la démarche de nos frères de Paris et l'influence qu'exercent dans les campagnes les autorités qui n'ont pas encore été changées, les Lyonnais demandent aussi le retard des élections, afin d'avoir le temps de former l'esprit public. — Adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES CANDIDATURES.

(Suite. — Voir les n° 11 et 13.)

Il circule une autre liste imprimée, émanée, dit-on, des loges maçonniques, mais que nous croyons avoir été faite par l'école phalanstérienne, parce que la plupart des noms appartiennent à cette école, et que des socialistes populaires n'y ont été joints que pour servir de passeport aux autres.

Voici cette liste :

Greppo, Benoît (Joseph), Peignoux, Guillermain, Gudin, Edant (Gabriel), de Rambeau, Garin, Charavay (Gabriel), Blanc (Jacques), Cuthier, Sain, Briot, et Cognet (François).

Peignoux, est un adhérent aux idées politiques phalanstériennes, mais membre actif de la secte évangéliste, il pousse l'exagération quelquefois jusqu'au fanatisme.

Gudin est un patriote actif et intelligent, penchant vers les idées sociales; mais, verbeux par besoin, il entrave souvent les travaux législatifs en prolongeant les discussions.

De Rambeau n'a pas d'opinions politiques ni sociales connues. Il ne se prononce pas; qu'est-ce qui le recommanderait donc aux choix des électeurs?

Garin, propriétaire à Saint-Symphorien-le-Château, passe pour républicain; cependant nous n'oserions le garantir, ne connaissant pas suffisamment ce citoyen.

Blanc (Jacques) a été de la société des droits, mais, depuis lors, ses opinions politiques se sont singulièrement modifiées.

Cuthier, ancien chef d'institution, n'est connu de personne.

Sain, notaire, l'un des plus chauds partisans de la doctrine de Fourier, mais sans opinion politique.

Briot, professeur d'astronomie, jeune homme ardent, phalanstérien et républicain tout à la fois.

Cognet (François), aussi ardent que le citoyen Briot, mais adhérent d'une manière plus absolue à la doctrine de Fourier.

Greppo, Benoît (Joseph), Guillermain, Edant et Charavay (Gabriel), sont des républicains et des socialistes franchement populaires, qui ont fait leurs preuves.

Diverses autres listes, imprimées ou manuscrites, circulent dans le public; nous allons également les examiner.

Doncieux, patriote très actif, s'est constamment occupé d'une position meilleure pour le peuple; mais soldat avant tout, il fait tout converger vers le sabre.

Cornu, chef d'atelier, était autrefois républicain, mais ses idées se sont beaucoup attéduées.

François, professeur d'histoire, est considéré par quelques-uns comme républicain; grosse erreur, il ne s'est montré sous la monarchie qu'un conservateur renforcé, et était tellement dévoué à la dynastie de Philippe, que la présence d'un collègue, ayant des idées républicaines, le faisait frissonner; depuis peu, il s'est fait recevoir franc-maçon, pour avoir des prôneurs.

Noirot (l'abbé), professeur de philosophie, passe pour patriote aux yeux de quelques-uns; aux nôtres, il n'est qu'un prêtre, avec des idées de castes fort prononcées.

Tabareau, doyen de la faculté, a des idées plus monarchiques que républicaines; il eut pu être un très bon député sous Louis-Philippe.

Charnier; prud'homme, et Margerand, avocat, assez connus par leurs opinions légitimistes, pour ne pas contester le fait, puisqu'ils l'ont avoué jusqu'à ce jour.

Géry (Camille), Blanc (Félix), Gros (Antoine), Maurin, Grinand et Vallier, sont de dignes et estimables citoyens, réunissant toutes les conditions désirables en politique et en socialisme; ils ont fait leurs preuves.

Proudhon, publiciste et socialiste distingué; il a déjà rendu de grands services à la cause populaire; nous ne doutons pas qu'il ne lui en rendit de plus grands encore à l'assemblée constituante.

Barliès, Pillot, Leroux (Pierre), Leroux (Jules), Dézamy, Lapponneraye, Lahautière, Cabet, Constant, Bac, Louis Blanc, Raspail, Trélat et Martin-Bernard, tous ces noms se recommandent d'eux mêmes aux suffrages des vrais démocrates; mais nous pensons que ce serait perdre des voix que de les porter à Lyon, attendu qu'ils seront nommés dans leurs départements respectifs.

(Plusieurs électeurs).

La suite au prochain numéro.

GIVORS.

Lorsque, dimanche dernier, les délégués du club central furent dans le sein du club de Givors pour l'affilier, le président les pria d'être, à leur retour à Lyon, les interprètes de leurs plaintes au sujet de l'armement des citoyens. Le jour de la proclamation de la République, les prolétaires de Givors prirent les armes pour maintenir l'ordre. Peu après, la bourgeoisie étant revenue de sa frayeur, sortit triomphante et demanda à être armée; l'autorité qui a été remplacée depuis, n'aurait rien vu de plus simple que d'arracher les fusils des mains des prolétaires pour les faire passer dans celles des bourgeois; ce qui se fit d'une manière assez brutale.

Nous signalons ce fait au citoyen Arago, qui sentira comme nous combien il serait dangereux, dans un temps où l'on doit être sans cesse en garde contre la réaction, que la portion du peuple la plus sincèrement attachée à la république, resta désarmée.

CROIX-ROUSSE.

Il existe, à la Croix-Rousse, une compagnie d'artillerie de la garde nationale dont le citoyen Ogier est ca-

pitaine. Cette compagnie, n'ayant pu parvenir, à être armée malgré tous ses efforts, considérait comme devant lui revenir les douze pièces de canon et la poudrière de la caserne des Bernardines; lorsque les citoyens qui occupaient cette caserne se retirèrent, il fut convenu que les clefs de la poudrière seraient remises au citoyen Ogier; ce qui eut lieu en effet.

Le citoyen Ogier éprouva mille tracasseries de la part conseil municipal de la Croix-Rousse à l'égard de ces clefs, et on l'obséda tellement qu'il les remit entre les mains du maire, le citoyen Pailleron.

Sous le prétexte de visiter la poudrière, le général Rey en demanda les clefs au citoyen Pailleron, puis les garda. Le lendemain matin, le général vint avec un fourgon pour faire enlever 700 gargousses que renfermait la poudrière; le peuple de la Croix-Rousse, instruit de ce fait, se rendit en foule sur les lieux et s'opposa à l'enlèvement des munitions. Arrive le citoyen Pailleron qui reprend les clefs et les porte à la mairie.

Le soir, quarante citoyens armés se présentent à la mairie, et se forment en bataille devant la porte. Leurs délégués montent dans la salle du conseil, reprochent au citoyen Pailleron sa conduite équivoque, demandent qu'il soit destitué et qu'il remette les clefs au capitaine Ogier. Après une courte délibération, le conseil obtempère à ce dernier vœu, et dit qu'il en réfèrera auprès du citoyen Arago pour la destitution du citoyen Pailleron.

Le citoyen Ogier, en raison des désagréments qu'il avait précédemment éprouvés, refuse de reprendre les clefs jusqu'à ce que sa compagnie fût entièrement armée; elles sont alors remises aux citoyens Dugelay et Barris qui en avaient été dépositaires pendant l'occupation des Bernardines par le peuple armé. Elles devront rester dans leurs mains jusqu'à ce que l'administration ait trouvé un local convenable pour déposer les munitions dont le voisinage ne permet plus de continuer les travaux de démolition sur ce point.



QUATRE RÉFLEXIONS SUR L'ARBRE DE LA LIBERTÉ.

(Fin).

Là les citoyens sentiront palpiter leurs cœurs en parlant de l'amour de la patrie, de la souveraineté du peuple, de l'unité, de l'indivisibilité républicaine; et l'étranger admis à ces scènes ravissantes en sortira pénétré d'admiration envers ce peuple qui s'est dévoué pour la liberté du monde.

Là ils rediront comment la convention nationale sut écraser le royalisme, le fédéralisme, et comment, à travers les trahisons et les tempêtes, elle conduisit au port le vaisseau de l'Etat.

Là nos guerriers raconteront les prodiges de bravoure des soldats de la liberté en combattant les esclaves des rois: l'enfant qui court à la puberté enviera leurs honorables blessures, l'enfant d'un âge plus tendre tressaillira déjà dans les bras de sa mère.

Sous cet arbre où se rassembleront ceux qui forment les extrémités de la vie: « J'aidai à le planter, je l'arrosai, dira le vieillard en jetant sur le passé des regards attendris. Il est dans la vigueur de la jeunesse, et moi j'incline vers le tombeau. Vous qui nous succéderez dans la carrière, réunis sous ses rameaux, racontez à vos enfants quels furent nos efforts pour fonder la république; que la tradition le répète aux générations les plus lointaines. » Alors les enfants et les mères, en bénissant le vieillard, jureront de transmettre à leurs descendants la haine des rois, l'amour de la liberté, sans laquelle il n'est pas de peuple, et l'amour de la vertu, sans laquelle il n'est pas de libéré.

(Chapitre extrait de l'histoire patriotique des arbres de la liberté, par Grégoire, publié en l'an II de la république.)

CHRONIQUE LOCALE.

— Soixante caisses, contenant chacune 50 carabines, étaient déposées chez le citoyen Bely commissionnaire-chargé à Perrache; ce matin 25, à 10 heures, le peuple ayant découvert les caisses, les brisa et enleva les 3000 carabines en peu de temps. On ne sait pas qu'elle était la destination de ces armes.

— A la fin de sa séance du 22, le club central a reçu la note suivante, signée du citoyen Million, président du club de St-Amour:

La première séance du club aristocratique du Prado a été signalée par des troubles assez graves. Comme ces messieurs attaquaient les principes démocratiques, de vrais républicains qui se trouvaient présents répondirent avec énergie à ces provocations. L'explosion des sentiments populaires avait troublé les aristocrates, quand tout-à-coup le plafond, cédant au poids dont il était chargé, s'enfonçait et donnant le signal du désordre, ils se sauvèrent par les croisées dont ils cassèrent les vitres pour passer au travers.

Nos ennemis ont l'infamie de rejeter sur nous tout le blâme; de nouveaux détails vous seront envoyés, ainsi qu'au *Tribun du peuple*.

— Hier, à huit heures du matin, le bureau du club central, avec quelques membres, s'est rendu auprès du citoyen Arago, pour le prier de faire cesser la consigne qui retient les troupes dans leurs casernes, et de permettre aux citoyens soldats de former des clubs dans leurs quartiers pour se préparer aux élections pendant le peu de jours qui leur restent jusqu'au vote. Le représentant du peuple a répondu que, dans le jour, il réunirait les autorités militaires pour les engager à donner satisfaction à un vœu si légitime.

— Avant hier, le citoyen Arago s'est rendu à la mairie de la Croix-Rousse, où il a exhorté le conseil de rendre les douze pièces de canon renfermées dans la cour. Après une longue discussion, on est tombé d'accord que deux pièces resteraient à la mairie et que les autres seraient rendues. Mais le conseil avait compte sans son hôte.

Le peuple armé, bientôt instruit de ce fait, ferme les portes de la Croix-Rousse comme le citoyen Arago allait y passer pour rentrer en ville, on forme le cercle autour de lui, le conjure de laisser les pièces à la Croix-Rousse; il ne peut rien promettre, sinon que de transmettre le vœu des citoyens au gouvernement provisoire.

FAITS DIVERS.

Dans les journées des 18 et 19 mars, l'insurrection a grondé dans les murs de Berlin. Il y a eu beaucoup de morts et de blessés. Le roi a accordé les réformes demandées par le peuple, a éloigné les troupes de la ville et changé son ministère.

— La promesse d'une constitution, de l'abolition de la censure et de l'armement des citoyens a été proclamée dans toutes les villes de l'Allemagne et de la Hongrie. Metternich, repoussé par tout le monde, même par son gendre, s'est réfugié sur le Rhin.

— Le roi de Saxe a changé son ministère. Le cabinet est composé de bourgeois; on n'y trouve qu'un seul noble.

— Le plus absolu de tous les tyrans, le roi de Hanovre, effrayé de la marche des choses, vient d'accorder à son peuple la liberté de la presse, une amnistie générale pour les détenus politiques et le droit d'association.

— Les élections viennent d'avoir lieu dans le canton de Neuchâtel; tous les noms sortis de l'urne appartiennent au parti radical.

— Isabelle II a, par un décret, suspendu les articles de la constitution qui garantit aux Espagnols la liberté personnelle. Espérons que le peuple d'Espagne fera justice de cette insolence.

Le Gérant, G. CHARAVAY.